

Cinquante ans de politique sociale au Maroc

Enseignements pour l'avenir

DRISS GUERRAOU

I. Refonder l'approche et la gouvernance des politiques sociales.....	189
II. Tendre vers un traitement productif territorialisé de la problématique du chômage : la régionalisation de la promotion de l'emploi comme horizon	192
III. Repenser radicalement les missions de l'école.....	194
IV. Accélérer le rythme de la mise à niveau du système national de santé..	196

L'évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale menées depuis l'indépendance révèle que, **malgré les énormes efforts déployés par l'État, les déficits demeurent encore importants**, qu'il s'agisse des services sociaux de base (éducation, santé, logement, adduction d'eau potable, électrification, routes), d'activités génératrices de revenus (extension du secteur informel et des activités illicites) ou d'insertion socioprofessionnelle (persistance du chômage et du sous-emploi, aggravation des pressions migratoires). Les données sur l'ensemble de la période sont très éclairants et assez édifiants dans tous ces domaines.

Dès lors, se pose une question fondamentale : **quels enseignements peut-on et doit-on tirer de l'expérience marocaine en matière d'action sociale ?**

Pour répondre à cette question quatre dimensions doivent être prises en ligne de compte, correspondant à **quatre problématiques et défis que lancent aujourd'hui à notre pays la pauvreté et l'exclusion sociale**.

1. une dimension stratégique : pourquoi le Maroc n'a pas réussi en 50 ans à vaincre la pauvreté et l'exclusion et à endiguer la fracture sociale et spatiale ?

2. une dimension gestionnaire : pourquoi, tout en consacrant des ressources financières importantes aux programmes sociaux (plus de 50 % du Budget Général de l'État va aux secteurs sociaux) l'État n'arrive pas à accroître l'efficacité de ces programmes ?

3. une dimension politique : pourquoi, malgré la mise en place depuis l'indépendance d'un arsenal d'institutions, d'instruments et de mécanismes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Maroc n'a pas réussi à enclencher à côté de l'État et de la société civile une dynamique intégratrice et mobilisatrice des acteurs politiques et syndicaux ainsi que des élites économiques et administratives dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

4. et une dimension prospective : au regard de la dynamique et de la structure démographiques actuelles, quelles mesures l'État doit prendre pour rendre possible **une gestion future maîtrisée des nouvelles formes de pauvreté et de pauvres** que connaîtra le Maroc dans un proche avenir du fait de l'évolution de la population des retraités, des personnes âgées, des jeunes de 18 à 30 ans, des enfants abandonnés, des femmes chefs de ménages en situation difficile et des personnes vivant dans la précarité en milieu rural et périurbain ?

Ces questions interpellent tous les acteurs de la société marocaine et les invitent à agir dans le sens d'une refonte de l'approche et de la gouvernance des politiques sociales.

I. Refonder l'approche et la gouvernance des politiques sociales

La refonte de l'approche et de la gouvernance de la politique publique en matière sociale s'avère nécessaire pour plusieurs raisons. D'abord parce que **les déficits sociaux sont encore importants malgré les efforts consentis par la collectivité nationale**, ensuite parce que la **demande sociale, déjà importante, diversifiée et exigeante continue de croître exerçant une pression constante sur les grands équilibres**

économiques et financiers tout en déstabilisant les réseaux de solidarité traditionnels et enfin parce que les pouvoirs publics sont devant une **incapacité objective d'assurer à une échelle centralisée le financement simultanée de tous les déficits sociaux accumulés.**

Cette incapacité objective se trouve, de surcroît, aggravée par une gouvernance publique de l'action sociale marquée par une coordination entre les intervenants qui est soit absente soit insuffisante, un manque manifeste de ciblage des actions et des populations, une absence réelle de toutes formes de capitalisation des expériences pilotes réussies, la non prise en compte de la nécessaire pérennisation des projets de développement social engagés et l'absence effective de procédures d'évaluation, de contrôle et suivi.

De plus, le **projet national ambitieux consistant à élargir dans l'avenir le champ de la protection sociale en généralisant la couverture médicale**, en offrant une allocation logement, en octroyant une indemnité de chômage ou pour perte d'emploi, en assurant une retraite décente aux citoyens et en instituant un revenu minimum aux personnes les plus démunies par le biais de la promotion des activités génératrice de revenus impose une telle refonte.

Or, cette refonte à la fois en terme de **renouveau et de l'approche et de la gouvernance de l'action sociale se trouve au cœur des orientations inscrites dans le discours de Sa Majesté le Roi du 18 mai 2005 relatif à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.**

Compte de son importance stratégique et politique et la portée profonde de ses dimensions gestionnaire et prospective, elle doit être le **guide essentiel pour de toutes les composantes de la Nation dans toute action de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

Pour mieux apprécier les apports de cette initiative en terme de refonte de l'approche et de la gouvernance de l'action sociale au Maroc, il convient de préciser que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain s'inscrit d'abord dans le cadre d'un **projet de société dont l'objectif stratégique principale fixé par Sa Majesté le Roi est de répondre aux préoccupations essentielles de son peuple et ce à travers une approche dont les fondements, les outils et les mécanismes se construisent selon une démarche graduelle depuis le premier discours du trône du 30 juillet 1999.**

Ce projet de société procède d'une **volonté politique affirmée**, s'inscrit dans une **vision claire** de ce que doit être à l'avenir toute action et programme visant à lutter efficacement et durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale et rentre dans le cadre d'une **véritable stratégie globale de développement économique et social.**

Cette volonté, cette vision et cette stratégie visent à bâtir un Maroc moderne, fort économiquement, démocratique politiquement, juste et solidaire socialement, tolérant et ouvert culturellement mais attaché à ses spécificités civilisationnelles puisée dans notre religion l'Islam et à son identité qui trouve ses sources profondes dans ses composantes Amazigh, Arabe, Africaine, et Méditerranéenne.

Aussi, si l'**Initiative Nationale pour le Développement Humain apporte un nouveau jalon à ce Dessein Royal**, elle interpelle les nouvelles générations de modèles de développement économique et social, tout en incitant à tirer les enseignements les plus à même de permettre la réalisation de raccourcis en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans cette perspective, on peut valablement affirmer que, si le Maroc a connu depuis l'indépendance une panoplie impressionnante de filets de sécurité sociale (la Promotion Nationale, l'Entraide Nationale, la compensation des prix des produits de base, l'assistance médicale et la prévention sanitaire, les cantines scolaires, la lutte contre l'habitat insalubre, le système du micro crédit, le programme de lutte contre les effets de la sécheresse, le programme spécial de développement décentralisé, l'action sociale de proximité, l'alphabetisation des adultes et l'éducation non formelle), **avec l'INDH le pays dispose d'une réelle doctrine nouvelle qui trace les contours du modèle social du Maroc de demain.**

Dans ce cadre, le développement social doit procéder d'une approche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont les principes directeurs sont les suivants :

- Mettre l'homme au centre de ses préoccupations ;
- Respecter la dignité du citoyen en passant de l'assistance ponctuelle à un traitement productif pérenne de l'action sociale
- Mettre en œuvre des politiques publiques qui soient à la fois globales, intégrées, efficaces et durables, qui partent d'un diagnostic raisonné de l'état réel de la pauvreté et de l'exclusion, qui s'appuient sur une définition rigoureuse des objectifs et des priorités et qui mettent l'économie au service du social ;
- Fonder la mise à niveau sociale sur la continuité et le pragmatisme et sur une démarche concertée et participative ;
- Puiser les ressources et les sources des politiques sociales dans le génie local et national par la mobilisation créatrice de toutes les forces vives de la Nation, par une gouvernance intelligente basée sur l'éthique du respect du bien public à travers la mise en place des procédures de suivi, d'évaluation et de rendre compte et par un rapport intelligent au monde extérieur, un rapport qui permette à notre pays de bénéficier des avantages du développement tardif, indispensable pour réussir les raccourcis nécessaires dans le domaine de l'action sociale.

Par ailleurs, sur le plan de la mise en œuvre de ces principes directeurs, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain fonde ses interventions sur **une dynamique institutionnelle qui doit prendre appui sur des partenariats locaux et nationaux entre les acteurs publics et privés, la société civile ainsi que les autres forces vives (partis politiques et syndicats notamment) en faveur des plus démunis et ce à une échelle décentralisée et déconcentrée.**

Cependant, il convient de préciser que pour une appréhension appropriée et adaptée des dimensions économiques, sociales et spatiales de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans leurs composantes à la fois humaines et monétaires, il est de la plus grande importance de **tendre vers l'élaboration de stratégies locales de développement social intégré** et ce en raison des spécificités des cadres territoriaux au sein des quels évoluent la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité.

Dans cette perspective, la **participation effective de la population bénéficiaire et des acteurs de la société civile locale** devient sur les plans de l'approche et de la gouvernance de ces stratégies locales de développement social intégrée indispensable dans toute opération de ciblage des bénéficiaires et des programmes, d'identification des zones d'intervention et de définition des priorités.

Au-delà de ces aspects dont l'importance est certaine, l'expérience marocaine de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale depuis l'indépendance révèlent deux autres enseignements majeurs.

Le premier enseignement a trait à la dimension connaissance du phénomène de pauvreté et le deuxième à la définition de son contenu.

En effet, l'évaluation de la politique nationale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion révèle un réel **déficit de connaissance des mutations sociales** qu'a connu le Maroc depuis l'indépendance et qu'il connaît aujourd'hui. La gestion de ce déficit est seule à même de permettre aux décideurs de suivre l'évolution dans le temps des différentes manifestations de la pauvreté et ce en vue d'en appréhender les formes anciennes et nouvelles et par voie de conséquence d'identifier les nouveaux pauvres. Cette tâche nécessite la création d'un **Observatoire National des Changements Sociaux**.

Le deuxième enseignement a trait au contenu même du concept de pauvreté. En effet, à partir de l'expérience de 50 années de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, **quelle définition de la pauvreté correspondant aux spécificités marocaines et aux accumulations successives qu'a connu le Maroc dans ce domaine, les décideurs doivent prendre comme base de référence pour élaborer des stratégies sociales appropriées ?**

- Une définition monétaire fondée sur le niveau du revenu et de la dépense ?
- Une définition axée sur l'état de la satisfaction des besoins en services sociaux essentiels ?
- Ou et une définition qualitative basée sur la perception qu'ont les populations de leur échelle des besoins, de leurs priorités et des modalités spécifiques de leur satisfaction ?

Ces enseignements représentent des préalables incontournables dans l'élaboration des politiques futures en matière de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale.

II. Tendre vers un traitement productif territorialise de la problématique du chômage : la régionalisation de la promotion de l'emploi comme horizon

L'emploi constitue, aujourd'hui, pour le Maroc, l'un des défis majeurs à relever. Si son ampleur relative est due à une croissance de la population active, sans commune mesure avec les possibilités de création d'opportunités de travail par l'ensemble des secteurs de l'activité économique nationale, sa gestion devient difficile à assurer à une échelle publique centralisée et la régulation des formes nouvelles de contestation qu'il suscite ne peuvent être opératoires à partir d'un traitement uniquement social.

La régionalisation, en tant que mode d'organisation des activités économiques et sociales, fondée sur la décentralisation des choix, la déconcentration des décisions, l'autonomie des moyens, la participation des citoyens et la mobilisation locale des ressources allouées au développement, devient aujourd'hui, le support institutionnel le plus approprié pour relever le défi de l'emploi. C'est là même une tendance, devenue universelle, imposée aux États par l'ampleur des déséquilibres de tout genre et par la complexité de leur gestion à une échelle centralisée.

L'expérience du développement dans le monde montre, à ce sujet, que les nations qui ont su réguler ces déséquilibres et apporter des solutions durables en terme de promotion d'emploi et de création de richesses nouvelles sont celles où les États ont concédé une part de plus en plus importante du pouvoir institutionnel en faveur des entités régionales.

De plus, dans un monde connaissant de profondes mutations économiques, technologiques, sociales et culturelles, marqué par la globalisation des économies et des échanges, par l'exacerbation de la concurrence, et où la tendance dominante est à la construction de grands groupements économiques, la régionalisation s'affirme de plus en plus pour devenir l'une des issues susceptible d'apporter des solutions durables aux grands problèmes sociaux et économiques de notre temps, parce que tenant compte des avantages comparatifs des territoires.

C'est là l'un des enseignements majeurs que le Maroc a tiré de cinquante ans d'expérience de lutte contre le chômage. En effet, depuis son indépendance, notre pays a entrepris un certain nombre d'actions, que ce soit dans le cadre de la promotion nationale, du programme d'urgence pour l'insertion des jeunes diplômés, du programme de promotion d'activités économiques en milieu rural, du programme d'insertion et d'assistance à la création d'entreprise par les jeunes ou du programme national de formation-insertion.

La portée opérationnelle de ces programmes a été limitée par l'absence, au niveau provincial et local, d'un côté de structures d'intermédiation entre les jeunes, les entreprises et l'environnement productif, et de l'autre d'interlocuteurs disposant de pouvoir de décision et de moyens suffisants permettant de traduire ces programmes en opportunités réelles d'emploi et en création effective d'activités nouvelles.

C'est à la faveur de ces expériences que le Maroc a acquis la conviction que la régionalisation pourra contribuer efficacement à relancer la croissance économique sur une base spatiale durable et à faire de l'emploi un acte fondamentalement local.

Par ailleurs, au regard de la répartition différenciée des hommes et des activités à l'échelle du territoire national, de la persistance des déséquilibres économiques inter-régionaux et des inégalités régionales en matière de dotation en services sociaux, la régionalisation est en mesure d'ouvrir des perspectives nouvelles à même de permettre au Maroc de faire face, de façon solidaire, aux nombreux défis qui lui sont lancés dans ce domaine.

C'est pour ainsi dire que la région et le développement régional comme vecteur de promotion de l'emploi sont principalement motivés par des considérations économiques et institutionnelles d'une importance stratégique pour le Maroc de demain.

Pour toutes ces raisons liées aux nécessités d'une dynamisation de l'emploi et d'une évolution équilibrée de l'espace national, la région constitue un facteur de promotion du développement et de la création de richesses nouvelles. Elle est aussi et de ce fait, un facteur du renforcement de l'État de droit, un moyen de promotion des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux des citoyens, un facteur d'efficience dans l'utilisation des ressources humaines, naturelles et matérielles, une source d'émancipation de la société civile par la libération des initiatives individuelles et collectives, un support et un garant d'un aménagement du territoire national conciliant le rural et l'urbain dans un chaînon de solidarité réciproque, et enfin un cadre institutionnel favorisant, de façon décentralisée et déconcentrée, la créativité, la croissance et l'emploi.

La région appelle de ce fait une stratégie nationale définissant pour le court, le moyen et le long terme les contours d'une stratégie nationale de régionalisation appropriée aux défis présents et à venir du Maroc. Cette stratégie nationale ne peut se faire sans le consensus, l'unité et la mobilisation de toutes les composantes de la collectivité nationale autour du contenu à donner à la future région.

Ce consensus, cette unité et cette mobilisation sont plus que nécessaires à un moment où le projet régional objet du débat national actuel, appelle à renouveler notre solidarité pour le développement des espaces régionaux, soit défavorisés, soit au cœur des grands moments et des grands rendez-vous de l'histoire et des choix économiques de notre pays, comme c'est le cas aujourd'hui pour nos provinces sahariennes, nos provinces du nord et de l'oriental.

Pour ce faire, la région et le développement régional nécessitent de profonds changements dans les mentalités et les comportements de tous les acteurs de la vie politique, économique et sociale nationale.

L'État comme les partenaires économiques et sociaux sont appelés à revoir leurs méthodes de planification et de gestion du développement économique et social en substituant à l'approche sectorielle, centralisée et concentrée, une nouvelle approche qui érige le local et le régional en niveaux privilégiés de la réflexion et de l'action sur la base de la concertation, de la participation, de la contractualisation et du partenariat.

Ces changements constituent une condition incontournable pour faire de la régionalisation le support institutionnel d'une nouvelle dynamique économique et sociale permettant aux acteurs directs du développement d'imprimer une logique fonctionnelle aux nouveaux cadres territoriaux régionaux à mettre en place.

Ces perspectives sont d'autant plus indispensables que le Maroc est en proie à de nombreux problèmes économiques et sociaux, notamment le chômage des jeunes. Pour bien des citoyens, ce phénomène est devenu même une fatalité.

Pourtant, rien n'est moins vrai, ni sûr, au regard des potentialités de développement soit insuffisamment exploitées, soit non encore explorées tant en milieu urbain qu'en milieu rural, et que recèlent nos régions en abondance.

L'importance des déficits divers que révèle l'état actuel des régions marocaines montre que des pans entiers de l'espace national n'ont pas encore atteint le niveau de satisfaction optimale dans le domaine de

l'aménagement, des infrastructures, des services sociaux et de la promotion d'activités productives dans les secteurs les plus divers.

Sur la base des principaux indicateurs économiques et sociaux disponibles en cette matière, force est de constater que les opportunités de création d'emploi et d'activités nouvelles sont considérables.

C'est autant dire que la région offre à notre pays des perspectives importantes pour s'insérer de façon productive dans la vie active et mettre à contribution les talents, les compétences et les initiatives créatrices de son capital humain au service d'un développement territorialisé à effet d'entraînement bénéfique pour la dynamique nationale de l'emploi.

Charge cependant, à l'État les conditions pour que ce capital humain soit non seulement de plus en plus scolarisé et éduqué mais aussi et surtout de mieux en mieux formé. D'où la nécessité de repenser radicalement les missions de l'école marocaine

III. Repenser radicalement les missions de l'école

L'évaluation des performances du système marocain d'éducation et de formation sur la longue durée révèle que depuis l'indépendance de nombreuses réformes structurelles et pédagogiques ont été expérimentées. Elles ont toutes participé à **la mise en place du système éducatif national actuel dont les principes et les objectifs, hormis quelques inflexions audacieuses avortées, ont été fondamentalement maintenus.**

Malgré les insuffisances, les dysfonctionnements et les déficits encore persistants, la politique publique dans ce domaine a permis néanmoins la réalisation de progrès considérables en matière de rétention, d'unification du système éducatif, de marocanisation des cadres et d'arabisation des contenus des programmes.

Les deux premières décennies qui suivirent l'indépendance ont enregistré des réalisations ponctuelles, qui, bien que ne s'inscrivant pas dans un plan de long terme, ont fini par modeler la structure globale du système éducatif national.

Ainsi, durant les années 60, la priorité a été accordée de façon volontariste au renforcement des équipements et à la mise en place d'un enseignement public moderne.

La décennie 70 a porté sur la mise en œuvre de réformes fondamentales dont l'objectif est de corriger les lacunes, les déséquilibres et les dysfonctionnements qui empêchaient d'atteindre les objectifs assignés au système éducatif.

Les années 80 ont été marquées par la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, un programme qui a déstabilisé de façon significative la réforme de 1985.

La fin de la décennie 90 a connu l'adoption de l'actuelle **Charte Nationale de l'éducation et de la formation**. Cette charte est considérée comme un document fondamental servant de cadre d'orientation à la **renovation du système éducatif et ce en vue de le préparer à s'adapter aux contraintes et aux défis présents et futurs du développement du pays.**

Ce panorama historique, montre que de 1956 à 2004, **l'idée de réforme était constante et faisait l'objet d'une réelle unanimité à l'échelle de toutes les composantes de la société marocaine.** Cependant, certaines mesures prises répondaient plus à des pressions conjoncturelles et à des considérations politiques de court terme, dont l'objectif final est d'ajuster le comportement des décideurs politiques aux circonstances du moment. C'est cette même logique qui a retardé la réflexion prospective et stratégique dans ce domaine et a fait avorter les quelques réformes audacieuses tentées.

De ce fait, même si la construction d'un système éducatif moderne capable de généraliser l'instruction à l'ensemble des couches de la société et de relever les défis du développement constituait une pré-

occupation majeure de l'ensemble des partenaires économiques, politiques et sociaux, l'État n'avait ni la volonté politique et ni une vision précise de ce que devrait être le système éducatif à instituer, hormis l'attachement de tous, jusqu'à l'avènement de la Charte aux principes de généralisation, d'unification, d'arabisation et de marocanisation, autour desquels un semblant de consensus s'est établi, sans pouvoir les reprofiler et encore moins les dépasser; alors que le défi est la construction d'une **École Nationale qui répond aux aspirations de la modernisation et de l'adaptation aux mutations de l'économie et de la société marocaines dans un monde connaissant lui-même des changements profonds.**

C'est pour cette raison fondamentalement politique, que **même si la Nation a consacré beaucoup de moyens financiers et humains et a consenti des sacrifices réels dans le domaine de l'éducation, les résultats demeurent en deçà des attentes de la collectivité nationale et les performances sont encore marquées par des défaillances sur les plans et de la quantité et de la qualité.**

En effet, le bilan raisonné des performances globales du système national d'éducation et de formation entre 1956 et 2004, révèle la **persistance d'importants dysfonctionnements qui risquent d'entraver la réalisation des objectifs assignés par la charte à la réforme en cours**, dont en particulier : la non généralisation de la scolarisation dans le primaire, le niveau encore élevé de l'analphabétisme, la faible qualité de l'enseignement découlant de contenus pédagogiques surannés, l'insuffisance du rendement interne du système du fait de l'absence de procédures appropriées d'évaluation, de contrôle et de suivi, les disparités spatiales et sociales en matière d'accès à l'éducation, l'inadéquation entre la formation et l'emploi et la faible qualification des ressources humaines qui assurent la gouvernance de l'ensemble des étages et des dimensions de notre système national d'éducation et de formation.

Ces dysfonctionnements peuvent être attribués à plusieurs facteurs, notamment aux défaillances que connaît le management du système de pilotage des réformes mises en place, l'absence d'une véritable stratégie de promotion de la ressource humaine du Ministère de l'Éducation Nationale, l'inadaptation manifeste des programmes et des pratiques pédagogiques, l'inexistence d'un système institutionnalisé dédié à la recherche en éducation et à l'ouverture de l'école sur son environnement.

Il y va sans dire que d'autres facteurs exogènes influent négativement sur le rendement du système éducatif national. Ces facteurs, il est vrai relèvent de la problématique global du développement du pays. Il s'agit notamment du niveau de la pauvreté et de l'analphabétisme que connaît une proportion importante de la population.

La persistance de tels dysfonctionnements risque d'entraver de façon durable l'insertion du Maroc dans un système de l'économie mondiale où l'éducation, la formation et l'économie du savoir deviennent les véritables déterminants des avantages comparatifs et compétitifs des nations.

Dans ce cadre, la charte Nationale de l'Éducation et de la Formation, parce que œuvre d'un consensus national et d'une réflexion collective, constitue un guide important pour l'action en matière de valorisation du capital humain national en vue de sa préparation à affronter les nouveaux défis de la mondialisation.

Cependant, la concrétisation de ses principes fondateurs et de ses recommandations impose la **nécessaire prise en considération des enseignements tirés du premier quinquennat de la mise en œuvre de la charte et ce sur la base d'une évaluation objective, rigoureuse et sans complaisance aucune et d'un bilan raisonné du rendement effectif, à la fois quantitatif et qualitatif, des différentes composantes du système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique et technologique.**

Cette évaluation et ce bilan à mis parcours devraient, toutefois, conduire à **repenser radicalement le statut futur de l'école marocaine afin de lui permettre de concilier entre quatre missions devenues essentielles à savoir : apprendre à apprendre, apprendre à entreprendre, apprendre à être ou former à la citoyenneté et enfin apprendre à innover ou former à l'initiative créatrice de richesses et à la production de l'intelligence et de la veille stratégique.**

IV. Accélérer le rythme de la mise à niveau du système national de santé

Le Droit à la santé est au cœur de toute politique efficace et durable de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ce Droit est en cours de concrétisation avec la mise en place du code de la couverture médicale de base, qui constitue un des acquis essentiels du Maroc moderne.

En effet, l'adoption de la loi 65-00 portant code de couverture médicale de base, instituant une **Assurance Maladie Obligatoire (AMO) au profit des salariés des secteurs privé et public et un Régime d'Assistance Médicale (RAMED) au bénéfice des personnes pauvres**, représente réellement une avancée majeure dans la couverture sociale, en général, et la couverture médicale en particulier. Sa mise en place permettra d'augmenter dans des proportions importantes le niveau du financement du système de santé et de favoriser son financement collectif et solidaire.

Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de solvabiliser la demande et de reconsidérer le champ de la solidarité, mais également de renforcer l'efficacité de l'ensemble du système national de santé et en particulier sa composante publique. En effet, la mise en place de l'AMO et du RAMED va permettre d'améliorer la situation financière des hôpitaux publics qui représentent 80 % de la capacité litière de notre pays, mais à condition que cette composante essentielle de l'offre nationale de soins mette à niveau ces moyens de diagnostic et d'intervention et améliore la qualité du management hospitalier et celle de la gestion des soins.

Ce qui devrait être réalisé à travers les mesures en cours de mise en œuvre ou prévues dans le cadre de la réforme hospitalière, dont le suivi stratégique est piloté par le Département du Premier Ministre.

Dans ce cadre, **la régulation positive des inégalités constatées au niveau de la couverture sanitaire** est au centre des dispositifs mis en place. Car une meilleure qualité des soins dans les hôpitaux publics n'est pas suffisante pour pallier significativement les disparités de l'offre du secteur privée concentrée principalement dans les zones urbaines hautement attractives situées pour l'essentiel dans l'axe Kenitra-Casablanca. La Carte sanitaire en cours de structuration permettra certainement une meilleure répartition des prestataires privés des soins de santé, conjointement à l'amélioration des services hospitaliers publics.

Ce qui va non seulement **corriger progressivement les disparités spatiales et l'inégalité des chances face à la maladie**, mais aussi et surtout de **tendre vers une réallocation plus équitable des ressources mobilisées par l'AMO et le RAMED au niveau de l'ensemble du territoire national** et ce afin que les citoyens, notamment les plus démunis ne subissent pas à la fois les charges générées par les soins et celles occasionnées par les coûts du transport des malades.

Cette dimension de la réforme future du système national de santé est d'autant plus importante que les disparités spatiales constituent incontestablement des facteurs d'aggravation des inégalités sociales.

À ce niveau, il convient de distinguer les espaces sous-équipés et les territoires sur-dotés. À cet effet, l'objectif ne devrait pas être celui d'aligner les régions défavorisées sur le niveau des régions suréquipées. Car, le niveau d'infrastructure et d'équipement d'un hôpital ou d'un centre de soins n'a jamais garanti à lui seul la prise en charge correcte des besoins des malades. Par contre, il sera nécessaire à l'avenir de prendre en ligne de compte les charges très lourdes liées au fonctionnement des établissements hospitaliers.

En outre, si la généralisation des structures hospitalières de proximité, judicieusement localisées est socialement indispensable, il est de la plus haute importance de tendre, du point de vue de la rationalité économique de la carte sanitaire, vers **la constitution de pôles hospitaliers régionaux voir interrégionaux intégrés de haute compétence**, permettant à la fois la concentration de matériel médical lourd (économies d'échelle et rendement croissant) et la fourniture diversifiée des soins de qualité à la fois aux urbains et aux ruraux et aux pauvres comme aux riches.

Toutefois, l'amélioration de l'équité dans l'offre des soins exige également la correction des insuffisances

actuelles dans le domaine de la hiérarchisation des soins et de la complémentarité entre les différents niveaux de la pyramide sanitaire. Aussi, une réflexion approfondie devrait-elle être menée à partir du point d'entrée du malade dans le système, au niveau de son itinéraire thérapeutique, avec la mise en place d'une codification plus élaborée de l'accès aux soins de haute technicité.

Ce qui pose la question de **la gouvernance de l'ensemble des composantes du système national de santé et de l'amélioration de son encadrement humain, technologique et gestionnaire par les différents profils de professionnels de santé.**

Dans ce cadre, **la formation et la gestion des ressources humaines constituent un défi majeur.** D'une part, il y a de nombreuses améliorations à apporter au niveau des différents profils de professionnels de santé pour transformer le système dans son ensemble et d'autre part, aucune réforme n'est envisageable sans une politique judicieuse des ressources humaines élaborée en adéquation avec les besoins sanitaires des populations concernées.

Dès lors l'encadrement du système de santé passe nécessairement d'un côté par la définition des profils de professionnels de santé à même d'assumer les fonctions de soins et de services spécifiques à la santé et de l'autre par l'estimation des besoins globaux prévisionnels en matière de soins de santé et ce sur la base d'une planification stratégique permettant de fixer les besoins en formation et de maîtriser dans le temps l'offre et la demande selon une programmation pluriannuelle.

Cette approche permettra dans un premier temps de planifier la résorption des déficits actuels, tout en fournissant au décideur les instruments de correction des disparités spatiales et sociales enregistrées en matière de prestations de soins et de la santé.

L'élaboration d'un schéma régional d'organisation et de structuration de la carte sanitaire pourra être l'outil le plus approprié pour permettre au Ministère de la Santé de jouer son rôle de régulateur dans la planification et la répartition des ressources humaines et matérielles à l'échelle de l'ensemble du système sanitaire et du territoire national.

Dans un souci de maîtrise des coûts et de viabilité à la fois de la couverture médicale et de la réforme hospitalière, une telle perspective suppose en parallèle **l'instauration d'une politique du médicament économiquement efficiente et socialement solidaire.**

Car, le médicament est un élément stratégique à la fois de la demande et de l'offre des soins et donc du financement du système de santé. C'est une composante spécifique qui ne peut pas obéir uniquement aux seules règles du marché, mais plutôt à **une politique pharmaceutique nationale** se fondant sur des principes de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et de sécurité sanitaire.

Si ces réformes incitent les décideurs, les partenaires économiques et sociaux et les acteurs politiques à se mobiliser pour accélérer le rythme de la mise à niveau du système national de santé, elles invitent aussi et surtout à **mener une réflexion stratégique et à engager un débat national sur le nouveau rôle et les missions futures du Ministère de la Santé, que seule l'élaboration d'une Charte Nationale de la santé permettra d'en définir le cadre institutionnel, la nature et les orientations fondamentales.**

Mais au-delà de ces considérations d'importance, la vraie problématique que soulève la mise à niveau du système national de santé est beaucoup plus profonde. Elle est d'ordre stratégique et sociétale. Elle se résume autour de la question suivante : **quel système de santé et quelle médecine voulons-nous pour le Maroc de demain ?**

Ce qui interpelle toutes les composantes de la Collectivité Nationale autour des choix suivants :

- Comment concilier entre une médecine libérale et une médecine publique et entre l'assurance et l'assistance ?
- Comment concilier entre le choix libre du malade de son médecin et une régulation publique du système national de couverture médicale ?

- Quelle politique du médicament mettre en place et comment réduire les dépenses de santé aujourd'hui excessives ?
- Quelles modalités appropriées de tarification des médicaments, du matériel médical et des actes médicaux mettre en place pour concilier entre la qualité et le coût des soins et entre le coût des soins et le pouvoir d'achat du malade ?
- Quelle formation et quels médecins former demain ?
- Et enfin, quelles formes de contrôle mettre en place pour réguler l'activité des grands réseaux transnationaux producteurs de médicaments et de matériel médical afin de garantir une veille et une sécurité sanitaires à l'échelle de notre territoire national ?

Tels sont les grands défis la politique nationale de santé du Maroc de demain et c'est dans ce cadre que se situent les vrais enjeux des choix futurs de la collectivité nationale en matière médicale.